



LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A l'attention des Maires des communes de la Drôme

Direction Générale Adjointe du Développement
Service Mission Développement Numérique
Contact Nicolas GUICHARD
Tel : 04 75 79 82 09
Courriel : nguichard@ladrome.fr

Réf. D2101474
Vos Réf.

À Valence, le 2 AVR. 2021

Madame, Monsieur le Maire,

Au regard du déploiement de la fibre optique par notre délégataire Ardèche Drôme Numérique, le Département en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité proposer une solution transitoire via le financement à parts égales d'une aide à la souscription d'une offre satellite. Cette offre, destinée aux TPE/PME et particuliers situés dans une zone non éligible à une offre très haut débit (< 30 Mo), propose une subvention de 600 euros qui comprend l'acquisition du kit satellite, son installation et sa mise en service.

En fonction des situations, cette subvention sera elle-même compatible avec l'aide financière de l'État apportée dans le cadre du dispositif « Cohésion numérique des Territoires ».

Ce dispositif d'aide mis en place par le Département et la Région Auvergne-Rhône-Alpes est d'ores et déjà disponible sur votre commune. Il concernera les offres commerciales permettant un accès à Internet à Très Haut Débit par voie satellitaire sans limitation de trafic de données.

Vous trouverez en annexe de ce courrier un document explicatif reprenant toutes les démarches nécessaires pour souscrire à un abonnement Internet. Ces informations sont aussi accessibles sur le site de la Région : <https://campusnumerique.auvergnerhonealpes.fr/transformer/satellite/>.

La Mission Développement Numérique dont les coordonnées figurent en tête de courrier se tient également à votre disposition si vous souhaitez obtenir de plus amples informations.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

Form à vous

Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental

LES INFORMATIONS RECUEILLIES FONT L'OBJET D'UNE SAISIE INFORMATIQUE. LES DROITS D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION PRÉVUS PAR L'ARTICLE 34 DE LA LOI N° 78-17 DU 06/01/1978 S'EXERCENT AUPRÈS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL.

LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
HÔTEL DU DÉPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRÉSIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9 TEL : 04 75 79 26 26
ladrome.fr